

## les critères de sélection



Le Conseil départemental accompagne **les acteurs prêts à se réunir pour :**

► Répondre aux **grands enjeux contemporains** :

- Lutte contre les discriminations,
- Lutte contre la pauvreté,
- Lutte contre le dérèglement climatique
- Et /ou les enjeux du schéma départemental des solidarités sociales (enfance, autonomie, insertion et accueil social)

► Proposer des **projets structurants** et les inscrire dans une dynamique territoriale de long terme

► Proposer des **projets incluant les publics dans leur pilotage**

► Contribuer à une **écologie de projet** : complémentarités, mutualisations, durabilité, partage des outils et des résultats

**Les acteurs s'engagent à mettre en commun les ressources de leur choix (outils, charte, retours d'expérience, lieux, matériel...) via la plateforme numérique Gard centrale afin que d'autres groupements puissent s'en inspirer ou se les approprier.**

Une attention particulière sera apportée aux projets en **zone rurale** et **quartiers Politique de la ville** ainsi qu'à l'**équilibre territorial** des projets sélectionnés.

# L'APPEL À COMMUN(S)

DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## Le Conseil départemental du Gard s'engage dans les communs !

Il s'agit ici de lancer un appel aux structures du territoire pour **créer collectivement des projets coopératifs, accessibles et appropriables par toutes et tous** (dits communs), qui s'appuient sur **les besoins et les ressources d'un territoire donné**.

Que ce soit à l'échelle d'un quartier, d'un village ou du département du Gard dans sa globalité...



Les biens communs, ou tout simplement "communs", sont des ressources, gérées collectivement par une communauté (...).  
*Communs.org*

C'est l'idée que les biens communs sont un laboratoire de gouvernance. Cela implique que c'est d'abord un processus, que c'est quelque chose de vivant et que cela nécessite des expérimentations.

Frédéric Sultan  
source : *notesondesign* de Sylvia Fredriksson

DÉCOUVREZ LES COMMUNS GARDIENS ICI



## Innover ensemble pour nos territoires !

## Pourquoi un Appel à commun(s)?



Le Conseil départemental s'adapte aux **évolutions de la société**, notamment aux projets de l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui sont souvent **multi-thématiques**. Ces projets peuvent toucher en même temps plusieurs secteurs et sont difficiles à **classer dans les politiques publiques traditionnelles**.

Pour répondre à cette réalité, ce nouvel Appel à commun(s) vise à passer du modèle des appels à projets, qui limitait les possibilités d'expérimentation, à un modèle plus ouvert. Ainsi, le Conseil départemental sera en mesure de soutenir des projets innovants qui sortent des cadres habituels, ce qui permettra d'aborder des questions complexes avec une approche plus souple et plus dynamique.

## Les grands principes



### Un projet de commun(s) :

- Répondant à un besoin (diagnostic) du territoire
- Qui a un caractère d'intérêt général
- Avec une gouvernance démocratique, coopérative et partagée

### Porté par un groupement de structures engagées et contributrices de ce commun :

- A minima 3 structures pour former un "groupement"
- Le groupement doit comprendre au moins  $\frac{2}{3}$  de structures relevant de l'ESS implantées dans le Gard (seule une structure de l'ESS gardoise pourra porter administrativement le projet *in fine*)

## Quel accompagnement ?



Le Conseil départemental propose l'intégration du **Réseau départemental des communs** via la plateforme en ligne [gard-centrale.gard.fr](http://gard-centrale.gard.fr).

Un **Comité d'accompagnement des communs**, instance rassemblant élus, agents techniques du Conseil départemental et grands acteurs de l'Économie sociale et solidaire, propose une **mise en lien pour trouver les contributeurs et contributeurs nécessaires au développement du commun** (mécénat de compétence, matériel, bâti, foncier, financement, etc.), que ce soit de la part du Conseil départemental, des acteurs du territoire ou de fonds dédiés.

## Le Fonctionnement et le calendrier 2026

Après expérimentation en 2025, les modalités ont évolué :

- 1 ► Dépôt d'une demande via la plateforme de l'ESS avant le 15 mars 2026
  - 2 ► Vérification de la recevabilité des dossiers  
Avril 2026
  - 3 ► Comité d'accompagnement des communs  
Mercredi 20 ou jeudi 21 mai 2026
  - 4 ► Vote des contributions en octobre 2026
- Une structure dépose une idée sur la plateforme et invite d'autres structures à constituer un groupement d'au moins 3 structures
- Envoi des invitations au CAC 30 pour les projets retenus
- Session d'audition et d'analyse des projets
- Vote par l'Assemblée départementale des contributions du Conseil départemental au titre de l'Appel à commun(s) 2026.

